

DELIBERATION N° 05 - MODIFICATION DES TARIFS DE PHOTOCOPIES

Rapporteur : M. DUSSAULX

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Ville de Ludres propose, actuellement, aux usagers de la Mairie, un service de photocopies. Ce service est payant à raison de 0,23 € pour une copie noire A4 et 0,46 € pour une copie noire A3.

Par ailleurs, la commune a renouvelé son parc de copieurs au cours de l'année 2016 en intégrant notamment une fonction copies couleurs pour l'équipement du rez-de-chaussée de la Mairie.

A ce titre, il semble opportun de revoir la grille tarifaire des prestations de photocopies proposées. Ainsi, il est proposé de créer 2 nouveaux types de prix : copie couleur A4 et copie couleur A3, et de revoir la tarification des prestations existantes (en noir et blanc).

La nouvelle grille tarifaire pourrait être la suivante :

Prestation	Ancien tarif	Tarif proposé
1 copie noire A4	0,23 €	0,20 €
1 copie couleur A4	sans objet	0,50 €
1 copie noire A3	0,46 €	0,40 €
1 copie couleur A3	sans objet	1,00 €

Cette tarification pourra, également, permettre une gestion plus rationnelle de la régie de recettes "Photocopies" qui encaisse le produit de ces prestations.

Cette tarification pourrait entrer en vigueur au 1er janvier 2017.

La Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale a rendu un avis favorable lors de sa réunion du 1er décembre 2016.

Intervention de Monsieur le Maire :

L'arrondi des tarifs réalisé permet de simplifier le travail et la gestion de caisse, sachant que les nouveaux photocopieurs nous permettent d'avoir des tarifs préférentiels.

De plus, ce service est beaucoup plus sollicité depuis que la Poste ne fait plus de photocopies aux usagers.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la nouvelle grille tarifaire pour les prestations de photocopies, et de fixer les tarifs de la manière suivante et ceci à compter du 1er janvier 2017 :

Prestation	Tarif
1 copie noire A4	0,20 €
1 copie couleur A4	0,50 €
1 copie noire A3	0,40 €
1 copie couleur A3	1,00 €

Les actes constitutifs de la régie de recettes "Photocopies" seront modifiés en conséquence le cas échéant.

Les crédits seront prévus aux budgets 2017 et suivants.